

En grève depuis le 16 juin - Les offres de Labatt sont rejetées

Les syndiqués promettent une intensification de leur lutte dans les prochains jours

[Éric Desrosiers](#)

Édition [du mercredi 3 septembre 2003](#)

Mots clés : Québec (province), Entreprise, Grève, labatt

Les grévistes de la Brasserie Labatt à Montréal ont difficilement rejeté, hier, les dernières offres de leurs patrons dans une proportion de 59 %, et promis une «intensification» de la lutte dans les prochains jours.

Qualifiées par l'employeur de «globales et finales», les offres présentées vendredi constituaient une bonification par rapport aux premières offres «finales» présentées à la fin du mois de juin, et rejetées à 97 % par les grévistes, a admis Jean Lortie, président de la Fédération du commerce de la CSN. Elles représentaient une amélioration notamment du point de vue des conditions de retraite, a-t-il expliqué quelques minutes après qu'elles eurent été refusées en assemblée générale par 398 voix contre 281. On les jugeait cependant nettement insuffisantes en ce qui a trait à l'élimination des iniquités entre travailleurs temporaires et réguliers, ainsi qu'en ce qui concerne les risques de recours à la sous-traitance.



Les dernières offres ont été rejetées dans une proportion de 59 %.

[Jacques Nadeau](#)

«C'est sûr que certains employés y trouvaient leur compte, constatait hier Robert Doineau, président du syndicat affilié auparavant aux Teamsters (FTQ) et représentant les quelque 850 employés de l'usine et du service de distribution de la compagnie à Montréal. L'employeur n'est pas fou. Son offre visait clairement à acheter une part du vote.»

«Au cours des quatre prochaines années, plus de 380 travailleurs de Labatt prendront leur retraite et 200 des remplaçants n'auront pas les conditions de travail que ces gens-là avaient», a servi Jean Lortie, à titre d'illustration des problèmes d'iniquité qui règnent entre jeunes et vieux chez Labatt.

Quant à savoir si les employés réguliers ont raison de se plaindre avec des salaires annuels pouvant atteindre 67 000 \$ pour un livreur et 71 000 \$ pour un employé d'entretien, il affirme que ce temps ne durera pas si l'on ne se prémunit pas contre le recours à la sous-traitance. «Vous pouvez avoir un salaire intéressant. Mais si demain matin votre employeur vend votre job à sept piastres de l'heure, c'est clair que vous n'avez pas de bonnes conditions salariales.»

Aussi promet-on une intensification de la lutte. «La CSN et le syndicat vont déployer tous les moyens qu'il faut pour que Labatt comprenne», a menacé Jean Lortie. On entend, notamment, égratigner l'image de marque de la compagnie au Québec en révélant, par exemple, comment certains de ses employés ont le statut de temporaires «depuis 10, voire 15 ans» et sont payés moitié moins que les autres.

Labatt «choquée»

«On est choqué par le résultat du vote, mais surtout on est choqué par l'attitude du syndicat», a commenté le vice-président aux affaires publiques de la Brasserie Labatt, Paul Wilson, affirmant que la compagnie a fait plus que son bout de chemin dans ces négociations. «On offre les meilleures conditions de travail de l'industrie», affirme-t-il. Quant à la sous-traitance, tous les employés réguliers ainsi que la plupart des employés temporaires en sont protégés, ajoute-t-il.

Il reconnaît toutefois que cette protection ne vaudrait que pour les employés actuels de la compagnie et qu'elle disparaîtra graduellement en même temps qu'ils partiront à la retraite. «On ne commencera tout de même pas à protéger des employés qui ne sont pas encore là !, s'exclame-t-il. On ne bougera pas là-dessus. On a absolument besoin de cette souplesse. De toute manière, cette question relève bien plus du débat de société que de la négociation d'une convention collective.»

On ne s'est pas privé, du côté de Labatt, pour faire remarquer que l'on ne s'était finalement pas si mal tiré d'affaire depuis le déclenchement de la grève, le 16 juin, en dépit du fait que l'été soit réputé être l'une des périodes les plus chaudes, dans l'industrie, à cause du soleil et de ses festivals. On se croit donc en mesure de tenir le coup au moins jusqu'à la prochaine période de pointe qui ne viendra pas avant le temps des Fêtes, ajoute-t-on clairement à l'intention de ceux dont les revenus dépendent, depuis deux mois et demi, des chèques de 200 \$ par semaine du fonds de grève.



Les grévistes de la Brasserie Labatt à Montréal ont difficilement rejeté, hier, les dernières offres de leurs patrons dans une proportion de 59 % et promis une «intensification» de la lutte dans les prochains jours. Qualifiées par l'employeur de «globales et finales», les offres présentées vendredi constituaient une bonification par rapport aux premières offres «finales» présentées à la fin du mois de juin, et rejetées à 97 % par les grévistes.

[Jacques Nadeau](#)